

**Programme d'aide aux membres
du Barreau du Québec (Le PAMBA)**

**États financiers
au 31 mars 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Évolution des surplus	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 11



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec
(Le PAMBA)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 6 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Honoraires professionnels – Barreau du Québec	645 127	546 380
Revenus nets de placements	16 067	23 910
Revenus divers	3 208	
	<u>664 402</u>	<u>570 290</u>
Dépenses		
Honoraires de consultants	328 971	312 378
Honoraires professionnels – intervention de première ligne (note 4)	150 472	111 805
Honoraires professionnels – administration, bureau et autres frais de gestion (note 4)	22 792	58 528
Remboursements – avocats parents	2 487	2 084
Publicité	1 261	1 814
Frais de déplacement et de séjour (conseil d'administration et tournée des sections)	7 356	6 074
Télécommunications	7 194	6 899
Fournitures de bureau	8 527	6 329
Amortissement des immobilisations corporelles		466
	<u>529 060</u>	<u>506 377</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>135 342</u>	<u>63 913</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) Évolution des surplus

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	376 083	312 170
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	135 342	63 913
Solde à la fin	<u>511 425</u>	<u>376 083</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	135 342	63 913
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(13 971)	(23 325)
Amortissement des immobilisations corporelles		466
Diminution (augmentation) des intérêts courus	(205)	102
Diminution (augmentation) des taxes à la consommation à recevoir	16 421	(488)
Augmentation des honoraires à recevoir – Barreau du Québec	(1 234)	(79 776)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(14 115)	43 070
Augmentation des taxes à la consommation à payer	161	10 391
Augmentation des revenus perçus par anticipation	1 073	69 385
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>123 472</u>	<u>83 738</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances au Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(14 977)</u>	<u>(1 222)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement		(297 331)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>108 495</u>	(214 815)
Encaisse au début	<u>65 235</u>	280 050
Encaisse à la fin	<u>173 730</u>	<u>65 235</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	173 730	65 235
Intérêts courus	760	555
Taxes à la consommation à recevoir	11 307	27 728
Avances au Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	16 199	1 222
Honoraires courus à recevoir – Barreau du Québec	430 867	429 633
	<u>632 863</u>	<u>524 373</u>
Long terme		
Placements (note 5)	364 034	350 063
	<u>996 897</u>	<u>874 436</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	54 605	68 720
Taxes à la consommation à payer	56 119	55 958
Revenus perçus par anticipation	374 748	373 675
	<u>485 472</u>	<u>498 353</u>
SURPLUS		
Libres	511 425	376 083
	<u>996 897</u>	<u>874 436</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 13 février 1996 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour but d'offrir un service d'aide et de consultation à tous les membres du Barreau du Québec souffrant dans leur vie professionnelle ou personnelle d'un problème de toxicomanie ou de santé mentale. L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en le désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus d'honoraires professionnels

L'organisme constate ses revenus d'honoraires professionnels lorsqu'ils sont conformes à l'entente, que le service a été rendu, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré; ceux reçus pour l'exercice subséquent sont présentés à titre de revenus perçus par anticipation.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (incluant l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placements provenant de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles et amortissement

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le mobilier et l'équipement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

3 - RÉSERVE POUR L'AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

Le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection de 10 000 000 \$ maximum par réclamation ou par an, qui assure notamment l'organisme, sans contrepartie financière de la part de celui-ci.

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

4 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

Les honoraires professionnels sont ventilés par les professionnels impliqués en fonction du temps estimatif qu'ils ont jugé représentatif du temps de travail. Ainsi, 85 % des honoraires professionnels ont été répartis en honoraires professionnels – intervention de première ligne et 15 % en honoraires professionnels – administration, bureau et autres frais de gestion.

5 - PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (1,11 %; 1,23 % en 2017) (a) (b)	<u>364 034</u>	<u>350 063</u>

- (a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec le Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et La Corporation de services du Barreau du Québec.
- (b) La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mars 2018 est constituée d'encaisse (0,2 %), d'obligations gouvernementales (14,6 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (7,2 %), de fonds communs d'actions canadiennes (15 %), de fonds communs d'actions étrangères (25,3 %), de fonds communs d'obligations canadiennes (22,2 %), de fonds communs de prêts diversifiés (11,8 %) et de fonds communs immobiliers (3,7 %).

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les intérêts courus, les avances au Barreau du Québec et les honoraires à recevoir – Barreau du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. De plus, la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'organisme au risque de change.

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

6 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument. La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'organisme au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.